

## SÉANCE DU 24 JUIN 2026 À 20H00

L'an deux mille vingt six, le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 18 juin 2026 et sous la présidence de madame la maire.

Conseillers présents : Cristelle VEILLARD – Julien LEPRÉ – Sylvie LE PRADO – Jérôme COUTAZ – Danièle VIAL – Olivier LAURENT – Yves DESTORS – Françoise SERPRY – Sophie MARTINEZ [arrivée en cours de séance] - Dominique DERAT – Aline VACHET – Alberto DE SOUSA – Sylvain LAGRESLE – Laurence CARRERES – Clément MARLIER – Zoé BADIN – Christian GIRARDET .

Absents ayant donné pouvoir : Jean-François ROLLANDIN a donné pouvoir à Françoise SERPRY  
Sophie MARTINEZ a donné pouvoir à Jérôme COUTAZ

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Monique GALLON

Secrétaire pour la séance : Sylvie. LE PRADO

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 16, procurations : 2, votants : 18.

### Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 6 mai 2026
- Décisions prises par la maire dans le cadre de ses délégations
- Délibérations
  - Fixation des conditions de location de la salle polyvalente.
  - Autorisation de cession des biens mobiliers inutilisés de la commune.
  - Renouvellement de la convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne-Condrieu-Agglomération et ses communes membres pour l'année 2026.
  - Attribution de subventions aux associations communales
  - Attribution de subventions exceptionnelles aux associations communales
- Divers
  - Point sur les projets 2026
  - Questions diverses

### PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 6 MAI 2026

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

**Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).**

### DÉCISION N° 20260604-01

#### DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX 2026 FORÊT COMMUNALE (présenté par C. Veillard)

Dans le cadre des délégations consenties à la maire par le conseil municipal, une demande de subvention de 2 328,70 € a été faite auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour des travaux de dégagement manuel et mécanisé dans la forêt communale.

### DÉLIBÉRATION N° 20260624-01

#### LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (présenté par O. LAURENT)

La salle polyvalente est essentiellement utilisée les week-ends par des associations de la commune. Toutefois, elle peut être louée à des particuliers lorsqu'aucune association ne l'a réservée.

Les tarifs pratiqués datent de plus de dix ans, aussi, une mise à jour est proposée comme suit :

| Type de locataire                                                                    | Tarifs pour le week-end |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Contribuables de la commune                                                          | 400 €                   |
| Particuliers hors commune                                                            | 1 600 €                 |
| Associations et structures avec attaches locales (pour des manifestations publiques) | Gratuité                |

**Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).**

### DÉLIBÉRATION N° 20260624-02

#### AUTORISATION DE CESSIION DES BIENS MOBILIERS INUTILISÉS DE LA COMMUNE (présenté par J. LEPRÉ)

La commune détient des biens mobiliers obsolètes ou devenus inutiles qui encombrant la mairie ou les services techniques. Par cette délibération, il est proposé de pouvoir les vendre sur une plateforme spécialisée de vente en ligne. Cette démarche vise trois objectifs :

- valoriser le patrimoine communal,
- assurer une mise en concurrence publique et transparente,
- s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire en favorisant le réemploi du matériel.

**Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).**

Question du public : Est-ce que tout habitant de Villette pourra acheter ces biens s'il le désire ?

Réponse : cela sera tout à fait possible, la mise en vente de ces biens sera publiée sur internet.

**DÉLIBÉRATION N° 20260624-03**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL C-MAGIC ENTRE VIENNE-CONDRIEU-AGGLOMÉRATION ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2026 (présenté par O.LAURENT)**

Le logiciel C-Magic est un outil de gestion fiscale et cadastrale. Il est proposé de renouveler pour un an la convention de mutualisation avec Vienne-Condrieu-Agglomération pour la mise à disposition de ce logiciel.

**Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260624-04**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES (présenté par J.COUTAZ)**

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations communales sur la base suivante :

- Associations communales :**  
Subvention forfaitaire de fonctionnement : **170 €** (portée à **250 €** en cas d'organisation d'au moins une manifestation publique annuelle).  
**Sou des Écoles** (école du Verger) : **4 179 €** (soit 21 €/élève pour 199 élèves). Montant revalorisé (+15 €/élève) dans le cadre du projet « école gratuite », en remplacement de la cotisation des familles.
- Associations intercommunales :**  
**ADMR** : 1 610 €  
**L'Écho de la Sévenne** (commémorations) : 250 €  
**APGR** (entretien de la Sévenne) : 110 €

**Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).**

[20h51 Arrivée de Sophie Martinez]

**DÉLIBÉRATION N° 20260624-05**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES (présenté par J.COUTAZ)**

Dans le cadre de l'appel à projets annuel adressé à toutes les associations de la commune, cinq associations ont déposé un dossier afin de solliciter une subvention exceptionnelle pour les projets suivants :

- ACCA** — Acquisition d'une parcelle en zone humide naturelle pour en assurer la préservation et favoriser la biodiversité : 1 370 €
- ESS Judo** — Achat de doudounes aux couleurs du club (projet global de 4 000 €) : 1 500 €
- FC Sévenne** — Installation de panneaux pour équiper les mains courantes : 1 500 €
- Sou des Écoles** — Achat de jeux grands formats et de brumisateurs : 1 000 €
- Villette-en-Fête** — Achat d'un escabeau et d'un barnum : 912 €

Après examen des projets, en tenant compte de l'intérêt communal, de la nature des dépenses et de l'équilibre global des aides, la commission associations propose de retenir les projets suivants, :

- FC Sévenne** : 1 500 €
- Sou des Écoles** : 1 000 €
- Villette-en-Fête** : 500 €

**Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).**

**QUESTIONS DIVERSES**

**POINT SUR LES PROJETS 2026 (présenté par O. LAURENT)**

Afin de mener à bien les premiers projets du mandat, la commission finances a proposé d'une part l'attribution d'une enveloppe à chaque commission pour un montant total de 44 500 € et d'autre part la définition de projets prioritaires pour un montant total de 106 000 €.

Une réunion de travail a eu lieu entre les différents porteurs de projets pour arbitrer les dossiers retenus.

| Domaine                       | Montant total | projets principaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| école                         | 46 000,00 €   | climatisation de l'école (phase 1), remplacement de l'imprimante-photocopieuse, travaux pour le déploiement des ENI en maternelle, marquage au sol de la cour, prise en charge de la cotisation au Sou, mise en place du dispositif « devoirs faits », achat de manuels scolaires, financement projet du projet comédie musicale en maternelle (intervention supplémentaire du SIM) |
| fonctionnement des services   | 35 500,00 €   | outil de désherbage professionnel électrique, nouveau logiciel compta et RH, logiciel de police municipale.                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| bâtiments - voirie - terrains | 21 500,00 €   | élagage d'une partie de la haie du tennis, aménagement d'un chemin sur la combe des Ronces, remplacement du séparateur au niveau du feu tricolore, mise aux normes de l'ascenseur de la villa Vermorel, création de panneaux pour signaler les arrêts de la navette L'Va                                                                                                            |
| autres                        | 3 000,00 €    | mobiliers pour l'espace de coworking, externalisation de la mise en page du bulletin, organisation de la semaine bleue.                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Total général                 | 106 000,00 €  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Question du public au sujet des panneaux pour la navette L'VA : quels sont les arrêts de la navette et comment l'utiliser ?  
Les réponses sont sur le site L'va mobilités.



**POINT SUR LES MESURES LIÉES À LA CANICULE**

- **En direction des personnes fragiles (présenté par D.VIAL)** Environ 80 personnes ont été appelées, certaines qui n'avaient pas donné leur téléphone ont été visitées. Elles ont beaucoup apprécié cet appel. Un espace fraîcheur, accessible à tous, a été ouvert à la mairie durant cette période
- **Au niveau de l'école (présenté par F. SERPRY).** L'inspection académique a envoyé un mail dimanche aux écoles pour autoriser l'absence de l'après-midi. Cela a entraîné une gestion particulière au niveau de la cantine. Pendant les temps périscolaires, des groupes sont venus bénéficier de l'espace fraîcheur à la mairie. Nous avons de la chance au niveau de l'école d'avoir beaucoup d'espace ombragé et végétalisé.
- **Au niveau des bâtiments communaux (présenté par J. COUTAZ).** Un mail a été envoyé aux associations rappelant les préconisations sanitaires. Plusieurs d'entre elles ont annulé leurs cours en cette fin d'année. La kermesse de l'école est décalée au mois de septembre. Le spectacle est maintenu le samedi matin mais avec des horaires aménagés et une durée raccourcie.

**POINT SUR LES TRAVAUX DE LA FORÊT COMMUNALE (présenté par C. VEILLARD)**

Les travaux d'aménagement de la piste forestière sont bientôt terminés. Ils vont permettre de gérer le problème de l'eau de ruissellement sur cette piste et la rendre plus praticable pour les engins qui doivent intervenir dans notre forêt.

D'autre part, des travaux de broyage vont démarrer sous peu, ceci permettra aux jeunes plants d'arbres d'avoir tout l'espace et la lumière nécessaire à leur bon développement.

En raison du danger mis en évidence par l'accident de Serpaize, la municipalité de Villette-de-Vienne a pris un arrêté d'interdiction d'accès aux grottes. Ces démarches ont été menées en lien avec les propriétaires de la parcelle concernée et le site sera sous peu sécurisé par la pose de grilles.

**ETANG (présenté par A. VACHET)**

Une plante aquatique s'est développée naturellement sur l'étang suite aux travaux, un faucardage (coupe) aura lieu cet été. L'engazonnement des abords sera repris cet automne.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une question est posée sur les points de regroupement des ordures suite à la future mise en place des bacs jaunes à 4 roues dans les habitats collectifs. Des conteneurs jaunes seront installés après aménagement des espaces par VCA à côté des conteneurs gris. Tous les types d'emballage ainsi que le papier non déchiqueté pourront être déposés dans ces bacs jaunes à l'exception du verre qui gardera ses points d'apport volontaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.

La maire,

La secrétaire